

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 22 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DPE 91 G Signature d'une convention avec la Régie EAU DE PARIS pour la fourniture de prestations d'analyse et d'expertise dans le domaine de l'eau.

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil général lui demande de l'autoriser à conclure une convention de prestations avec la Régie EAU DE PARIS ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil général est autorisé à signer une convention avec EAU DE PARIS pour permettre la commande de prestations d'analyses et d'expertise dans le domaine de l'eau.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant minimum de 50 000 euros sera imputée sur le chapitre 001, article 617 de la section de fonctionnement du budget départemental de Paris sur les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 sous réserve de la décision de financement.